

me à Dresde dans l'espace de deux mois, ou plutôt s'il se peut.

En foi de quoi les susdits Ministres - Plénipotentiaires respectifs ont signé le présent Traité d'alliance, & y ont apposé les sceaux de leurs armes. Fait à Varsovie, le 8. de Janvier 1745. Signé, T. VILLIERS, (L. S.) N. Comte d'ESTERHASI, (L. S.) Comte de BRÜHL, (L. S.) C. CALKOEN, (L. S.)

Voilà le Traité dont nos derniers memoires avoient déjà montré le précis. Il a été depuis ratifié par le Roi, & les autres Puissances contractantes. C'est là tout ce qui s'est passé de remarquable au Parlement. Or le subside accordé pour cette année à la Reine de Hongrie & de Boheme, est de cinq cens mille livres sterlings; celui pour le Roi de Sardaigne de deux cens mille, un autre de 24299. pour l'Electeur de Cologne; & l'Electeur de Mayence en recevra un de 8620. Ce qui avec les quatre cens mille livres accordées ou à accorder à l'Impératrice de Russie, fait la somme d'onze cens trente deux mille 899. liv. ster. qui sortiront du Royaume seulement pour une année de subsides aux Puissances alliées de la Couronne, sans compter ce que coutent les troupes du Roi en Flandres & ailleurs, celles que S. M. a prises à son service des Princes étrangers; ni les diverses Escadres. Cependant toutes ces sommes se fournissent avec cette facilité qui étonne d'autant plus l'étranger, qu'il croyoit la Nation hors d'état de pouvoir les trouver, surtout à cause de la frayeuse guerre d'Espagne, qui tient si considérablement son commerce interrompu, & depuis toutes les grandes dépenses qui ont été faites, & se font tant pour en voir

une